



# Conseil économique et social

Distr. générale  
19 janvier 2016  
Français  
Original : anglais

---

## Comité d'experts de l'administration publique

### Quinzième session

18-22 avril 2016

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

## Ordre du jour provisoire annoté

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Concrétiser les engagements : transformer les institutions publiques en vue de faciliter la formulation et l'intégration des politiques, avec la participation de tous, aux fins de la réalisation et du suivi des objectifs de développement durable :
  - a) Hiérarchiser les priorités et faire en sorte que les décisions soient prises de manière équitable, adaptée, inclusive, participative et responsable, à tous les niveaux;
  - b) Renforcer le dialogue et la communication entre les pouvoirs publics et les parties prenantes, au moyen notamment de l'accès à l'information, de la transparence des affaires publiques et de solutions électroniques et mobiles;
  - c) Veiller à ce que l'exécution, le suivi et l'étude d'impact des politiques susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable soient efficaces et novateurs;
  - d) Renforcer la confiance que les citoyens placent dans l'efficacité, la légitimité et l'intégrité de l'administration publique et, pour ce faire, consolider et cibler l'action menée pour prévenir, dénoncer et combattre la corruption au moyen d'une bonne gouvernance;
  - e) Imaginer des modes de gouvernance novateurs et renforcer les compétences correspondantes des fonctionnaires.
4. Ordre du jour provisoire de la seizième session du Comité.
5. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quinzième session.



## **Annotations**

### **1. Élection du Bureau**

Le Comité élira un président, trois vice-présidents et un rapporteur pour sa quinzième session. Le président, les vice-présidents et le rapporteur constituent le Bureau. Conformément à la pratique établie, le Bureau continuera à remplir son office pendant la période intersessions, pour préparer la seizième session.

### **2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

Le Comité adoptera l'ordre du jour de la quinzième session, sur la base de l'ordre du jour provisoire approuvé par le Conseil économique et social dans sa décision 2015/247.

Le Comité se réunira du lundi 18 au vendredi 22 avril 2016. Les séances du matin se tiendront de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures. Des réunions et des rencontres informelles pourront avoir lieu à d'autres moments.

#### *Documentation*

Ordre du jour provisoire annoté (E/C.16/2016/1)

### **3. Concrétiser les engagements : transformer les institutions publiques en vue de faciliter la formulation et l'intégration des politiques, avec la participation de tous, aux fins de la réalisation et du suivi des objectifs de développement durable**

À sa réunion de coordination et de gestion tenue le 22 juillet 2015, le Conseil économique et social a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que celui-ci examine, à sa quinzième session, la question de la transformation des institutions publiques en vue de faciliter la formulation et l'intégration des politiques, avec la participation de tous, aux fins de la réalisation et du suivi des objectifs de développement durable.

En ce qui concerne la formulation de politiques, avec la participation de tous, le Conseil a souligné dans sa résolution 2015/28 sur le rapport du Comité sur les travaux de sa quatorzième session que la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles correspondantes, dans le respect des priorités et réalités nationales et locales, exigeait que l'on établisse clairement les attributions et responsabilités des entités du service public, de la société civile et des acteurs du secteur privé au regard de la conception et de l'exécution des politiques, en tenant compte des dispositifs de gouvernance en place. Le Conseil a invité les pouvoirs publics à favoriser en toute confiance la participation des citoyens à tous les niveaux, afin de mobiliser les efforts et les ressources nécessaires à l'instauration d'un mode de développement durable. Il a en outre réaffirmé que l'accès des citoyens aux services publics devait être au cœur de la transformation du secteur public aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, et invité les États Membres à mettre en place des dispositifs permettant aux citoyens de participer, sans exclusive, à la conception des politiques et des stratégies, notamment en consolidant la réglementation relative à la consultation publique de toutes les parties prenantes et à tous les niveaux.

Le Comité a abordé de diverses manières la question de la formulation de politiques, avec la participation de tous, dans ses rapports sur la participation des citoyens à la réalisation et au suivi des objectifs de développement adoptés au plan international. Dernièrement, à sa quatorzième session, le Comité a noté qu'il était d'autant plus essentiel et impératif d'associer les parties prenantes à l'action des pouvoirs publics en vue de la réalisation des objectifs de développement durable que les autorités étaient de plus en plus appelées à associer la population à la prise de décisions. De plus, il a fait observer que cette participation donnait de meilleurs résultats lorsqu'elle intervenait à un stade précoce et qu'il convenait de ne pas oublier que la participation aux processus politiques exigeait parfois un renforcement des capacités et des compétences.

En ce qui concerne l'intégration des politiques, le Conseil a reconnu que l'élaboration intégrée de politiques, qui suppose que celles-ci soient rigoureusement conçues et appliquées avec la participation des parties prenantes et que les pouvoirs publics coordonnent leur action, passe par la transformation du mode de gouvernance, l'esprit créatif, la pensée critique et la justesse de l'analyse, soutenus par un environnement porteur et notamment par des organismes qui prennent la tête des efforts visant à amoindrir la fragmentation par l'examen des programmes, ainsi que par des comportements propres à favoriser le partage des données, des informations, des connaissances, des idées et des ressources.

Le Comité a noté que, la plupart du temps, l'intégration ne fait pas partie des habitudes des pouvoirs publics et que l'administration publique s'articule généralement autour de secteurs dont les priorités sont fragmentées. Il a également noté que, le plus souvent, les politiques sont principalement de nature sectorielle, pour des raisons diverses, et que l'intégration ne doit pas être considérée comme une alternative aux processus propres à chaque secteur. Bien au contraire, l'intégration repose sur l'élaboration judicieuse de politiques au sein de chaque secteur ainsi que sur l'aptitude à convaincre les acteurs de chaque secteur de réfléchir aux avantages d'une coopération intersectorielle.

Le Comité a constaté que la hiérarchisation excessive des structures, l'absence d'orientations stratégiques communes, la défense d'intérêts sectoriels et la complexité de la répartition des tâches sont autant d'obstacles institutionnels qui, de manière générale, entravent la formulation de politiques intégrées. Ces problèmes structurels sont parfois aggravés par l'inadéquation des dispositifs d'allocation de ressources aux questions intersectorielles et des mécanismes chargés de contrôler la responsabilité effective lorsque celle-ci est partagée. En ce qui concerne les agents de la fonction publique, le manque de compétences, le sentiment de perdre du pouvoir ou de l'autorité, la course aux ressources et la corruption font généralement obstacle à l'intégration<sup>1</sup>.

#### *Documentation*

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'expert sur la formulation et l'intégration des politiques, avec la participation de tous, aux fins de la réalisation et du suivi des objectifs de développement durable (E/C.16/2016/2)

---

<sup>1</sup> Voir le chapitre III du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de la quatorzième session, tenue du 20 au 24 avril 2015 (E/2015/44-E/C.16/2015/7).

Document de séance sur les conditions préalables d'une transformation réussie des institutions publiques et les modalités de suivi de cette transformation aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable

Rapport de la réunion du groupe d'experts sur la concrétisation des engagements pris, dans l'optique de rendre les institutions publiques plus efficaces, ouvertes à tous et responsables à tous les niveaux (Siège de l'Organisation des Nations Unies, 17 et 18 février 2016)

Note d'information sur les principes de gouvernance établie par le Secrétariat

**a) Hiérarchiser les priorités et faire en sorte que les décisions soient prises de manière équitable, adaptée, inclusive, participative et responsable, à tous les niveaux**

Dans le contexte de la transformation des institutions publiques en vue de faciliter la formulation et l'intégration des politiques, avec la participation de tous, aux fins de la réalisation et du suivi des objectifs de développement durable, le Comité examinera la question de la concrétisation des engagements pris, dans l'optique de hiérarchiser les priorités et de faire en sorte que les décisions soient prises de manière équitable, adaptée, inclusive, participative et responsable, à tous les niveaux.

*Documentation*

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'expert intitulé sur la diversité et la non-discrimination au sein de l'administration publique : des leviers stratégiques au service du développement durable (E/C.16/2016/3)

Document de séance sur la promotion de la diversité en matière d'emploi et d'une culture d'intégration sur le lieu de travail

Document de séance sur le développement piloté par la collectivité

Document de séance sur les principes et les mécanismes du partage des responsabilités et des ressources entre les autorités nationales et locales

**b) Renforcer le dialogue et la communication entre les pouvoirs publics et les parties prenantes, au moyen notamment de l'accès à l'information, de la transparence des affaires publiques et de solutions électroniques et mobiles**

Dans le contexte de la transformation des institutions publiques en vue de faciliter la formulation et l'intégration des politiques, avec la participation de tous, aux fins de la réalisation et du suivi des objectifs de développement durable, le Comité examinera la question de la concrétisation des engagements pris, dans l'optique de renforcer le dialogue et la communication entre les pouvoirs publics et les parties prenantes, au moyen notamment de l'accès à l'information, de la transparence des affaires publiques et de solutions électroniques et mobiles.

*Documentation*

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'expert sur les capacités institutionnelles dans l'administration de l'espace public en relation avec les

objectifs de développement durable, notamment sur les rapports entre les autorités et la société (E/C.16/2016/4)

Document de séance sur le renforcement du dialogue et de la communication entre les pouvoirs publics et les parties prenantes, au moyen de solutions électroniques et mobiles

Document de séance sur l'évaluation de la transparence des affaires publiques et ses résultats

**c) Veiller à ce que l'exécution, le suivi et l'étude d'impact des politiques susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable soient efficaces et novateurs**

Dans le contexte de la transformation des institutions publiques en vue de faciliter la formulation et l'intégration des politiques, avec la participation de tous, aux fins de la réalisation et du suivi des objectifs de développement durable, le Comité examinera la question de la concrétisation des engagements pris, dans l'optique de veiller à ce que l'exécution, le suivi et l'étude d'impact des politiques susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable soient efficaces et novateurs.

*Documentation*

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur les institutions, mécanismes et normes de contrôle de l'administration publique (E/C.16/2016/5)

Document de séance sur la promotion de l'innovation et de l'apprentissage dans le cadre de la mise en œuvre des politiques

Document de séance sur les marchés publics

**d) Renforcer la confiance que les citoyens placent dans l'efficacité, la légitimité et l'intégrité de l'administration publique et, pour ce faire, consolider et cibler l'action menée pour prévenir, dénoncer et combattre la corruption au moyen d'une bonne gouvernance**

Dans le contexte de la transformation des institutions publiques en vue de faciliter la formulation et l'intégration des politiques, avec la participation de tous, aux fins de la réalisation et du suivi des objectifs de développement durable, le Comité examinera la question de la concrétisation des engagements pris, dans l'optique de renforcer la confiance que les citoyens placent dans l'efficacité, la légitimité et l'intégrité de l'administration publique et, pour ce faire, consolider et cibler l'action menée pour prévenir, dénoncer et combattre la corruption au moyen d'une bonne gouvernance.

*Documentation*

Note du secrétariat transmettant le rapport d'experts sur l'amélioration de l'action menée pour prévenir, dénoncer et combattre la corruption au moyen d'une bonne gouvernance dans lequel deux mesures importantes sont proposées (E/C.16/2016/6)

Document de séance sur le contrôle public et parlementaire des organes de l'État dans le cadre de la lutte contre la corruption

Document de séance sur la lutte contre la normalisation de la corruption dans les institutions publiques

**e) Imaginer des modes de gouvernance novateurs et renforcer les compétences correspondantes des fonctionnaires**

Dans le contexte de la transformation des institutions publiques en vue de faciliter la formulation et l'intégration des politiques, avec la participation de tous, aux fins de la réalisation et du suivi des objectifs de développement durable, le Comité examinera la question de la concrétisation des engagements pris, dans l'optique d'imaginer des modes de gouvernance novateurs et de renforcer les compétences correspondantes des fonctionnaires.

*Documentation*

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur la promotion de modes de gouvernance novateurs et le renforcement des compétences correspondantes des fonctionnaires (E/C.16/2016/7)

**4. Ordre du jour provisoire de la seizième session du Comité**

Le Comité sera saisi du projet d'ordre du jour provisoire de sa seizième session. Dans sa résolution 68/1, l'Assemblée générale a demandé au Conseil économique et social d'inviter ses organes subsidiaires à contribuer, selon qu'il conviendra, à ses travaux compte tenu du thème retenu d'un commun accord. Le thème des débats de la session de 2017 du Conseil sera décidé en 2016. Le Comité peut proposer, pour la seizième session, un ordre du jour provisoire qui comprenne une question sur les aspects relatifs à la gouvernance et à l'administration publique du thème de 2017.

**5. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quinzième session**

Le Comité adoptera un rapport sur les travaux de sa quinzième session, qui sera soumis au Conseil économique et social. Conformément à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, le rapport du Comité devra comporter un résumé, être concis et présenter clairement les conclusions et les recommandations formulées ainsi que les questions à soumettre au Conseil pour examen ou décision. Le Conseil peut procéder à un examen pragmatique du rapport et des recommandations, en se concentrant sur les questions appelant une riposte prioritaire et coordonnée de l'ensemble du système des Nations Unies.